

**À partir du
1^{er} janvier 2022**

TOUTES VOS DÉMARCHES D'URBANISME DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES EN LIGNE

Les demandes papiers ne seront plus valides



déclarations préalables - permis de construire, d'aménager et de démolir
certificats d'urbanisme - déclarations d'intention d'aliéner (DIA)

Lien direct pour le dépôt de vos demandes d'urbanisme

<https://portail-ads.carcassonne-agglo.fr/guichet-unique?nCommune=95>



Scannez le QR Code pour accéder directement au Portail

Veillez contacter le Bureau de la Mairie pour tout renseignement : **MAIRIE DE COMIGNE**

Tel. 04 68 79 04 76 - mairiedecomigne@orange.fr

